



SEMESTRES 1 ET 2 LETTRES

PARCOURS LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES

Modalités d'admission

■ de plein droit :

Licence de Lettres Classiques

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université
(03.80.39.51.80)

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

Intitulés et nature des UE	Volum e horaire		Crédits européens	Type examen- durée (1)	Coefficient
	CM	TD			
SEMESTRE 1			30		
UE 1 – Travail d'Etude et de Recherche			17	CT	17
UE 2 - Enseignements fondamentaux : 25 h d'enseignement choisi après concertation avec le directeur de recherches et relevant des discipline suivantes :	25		5	Oral (voir programme)	5
1. Littérature et civilisation grecques					
Littérature grecque	12.5				
2. Littérature et civilisation latines					
Elégie érotique latine	25				
Historiographie latine	12.5				
3. Linguistique grecque, latine et comparative					
Grammaire comparée des langues indo-européennes	12.5				
UE 3 Options (2) : 25 h d'enseignement au choix relevant : - des enseignements fondamentaux non choisis en UE 2 - ou des enseignements fondamentaux des autres mentions du Master Arts, Lettres, Langues, - ou des enseignements fondamentaux de la mention Mondes anciens et médiévaux du Master Sciences Humaines et Sociales	25		5	Selon dispositions propres à chaque discipline	5
UE 4 - Outils		25	3	CC facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	3
- Initiation aux ressources documentaires					

Intitulés et nature des UE	Volume horaire		Crédits européens	Type examen-durée (1)	Coefficient
	CM	TD			
SEMESTRE 2			30		
UE 1 – TER Travail d'Etudes et de Recherches (mémoire), sous la direction d'un enseignant-chercheur, sur un sujet de langue, littérature ou civilisation grecque ou latine	225		17	soutenance	
UE 2 - Enseignements fondamentaux : 25 h d'enseignement choisi après concertation avec le directeur de recherches relevant des discipline suivantes :	25		5	Voir UE 2,S1	5
1. Littérature et civilisation grecques					
Littérature grecque	12.5				
2. Littérature et civilisation latines					
Historiographie latine	12.5				
3. Linguistique grecque, latine et comparative					
Papyrologie/Epigraphie	25				
Grammaire comparée des langues indo-européennes	12.5				
UE 3 Options (2) : 25 h d'enseignement au choix relevant : - des enseignements fondamentaux non choisis en UE 2 - ou des enseignements fondamentaux des autres mentions du Master Lettres, Langues, Culture - ou des enseignements fondamentaux de la mention Mondes Anciens du Master Sciences Humaines et Sociales	25		5	Voir UE 3,S1	5
UE 4 - Outils		25	3	Voir UE 4,S1	3
- pratique d'une langue étrangère					

(1) types d'examen : contrôle continu (CC) - écrit, oral / contrôle terminal (CT) - écrit, oral / épreuve pratique (EP)

(2) Parcours conseillé aux étudiants préparant le CAPES ou l'AGREGATION de Langues et Littératures anciennes : Il est vivement conseillé aux étudiants optant pour les parcours 1 et 2 (initiation à la recherche et préparation aux métiers de l'enseignement) de choisir l'UE3 Optionnelle du S1 et du S2 parmi les UE Fondamentales de la même spécialité et non choisies dans l'UE 2.

Le M1 permet si les enseignements correspondants ont été pris dans l'UE 4, de présenter une candidature aux M2 des spécialités professionnelles :

- Didactique du FLE/FLS de la mention Lettres
- Euromédias, gestion des connaissances (ouverture 2005) de la mention Métiers de l'information

Dispenses accordées pour l'UE4

- en langue étrangère : pour les étudiants étrangers, pour les étudiants français ayant fait un semestre Erasmus/Socrates dans une Université étrangère, pour les étudiants titulaires d'un M1 de langue étrangère.
- en recherche documentaire : pour les étudiants titulaires d'une licence Lettres Modernes mention documentation.

Equivalences

- Le semestre Universitaire Européen peut remplacer les U.E. 2 et/ou 3.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 9 avril 1997, une Unité d'Expérience Professionnelle permet aux étudiants de faire un stage en entreprise. Cette UEP peut être validée comme U.E 3 et 4 à condition que le stage ait une relation avec les études de Lettres Modernes, dure un semestre et donne lieu à un rapport écrit.

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant novembre (bureau 136 A, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.

Pour l'UE1 TER, il est indispensable de trouver un directeur de recherche avant la fin du mois d'octobre.

Il est rappelé aux étudiants qui ne soutiennent que le mémoire de cette UE1, qu'ils doivent aussi procéder à l'inscription pédagogique.

● **Sessions d'examen :**

- Chaque matière à l'intérieur des UE est sanctionné par un examen ou un contrôle continu. L'examen du 1^{er} semestre a lieu en janvier; l'examen du 2^{ème} semestre a lieu en mai.

- Chaque étudiant a droit à deux sessions d'examen pour chaque semestre. La seconde session des premier et second semestres a lieu en septembre.

- Les UE sont évalués par semestre. - La session de septembre consiste en une épreuve commune semestre 1 et 2.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres au sein d'une même session*. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

CAPITALISATION

Toute note \geq à 10/20 est conservée d'une session à l'autre. Dans ce cas, l'élément correspondant ne peut être repassé.

De même, si un groupe d'éléments, une UE ou un semestre est acquis, les enseignements le composant ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis, les enseignements qui le composent dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés à la 2^{ème} session.

Si le M1 n'est toujours pas acquis à la 2^{ème} session, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés d'une année sur l'autre si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements, une UE ou un semestre n'est pas acquis, les enseignements qui le composent n'ayant pas de valeur en Crédits Européens et dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés l'année suivante.

Contacts

Responsables du diplôme :

Guillaume BONNET

Secrétariat-scolarité :

Sylvette VINCENOT 03.80.39.55.81

sylvette.vincenot@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement :

UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE